

Commission Consultative Paritaire

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES
SCRUTIN DU 1^{ER} AU 8 DECEMBRE 2022**

NOTE RELATIVE A LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A LA C.C.P. PAR TIRAGE AU SORT

(A afficher dans chaque collectivité et chaque service)

Le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 a prévu la mise en place de la Commission Consultative Paritaire unique, sans distinction de catégorie, compétente à l'égard des agents contractuels de la fonction publique Territoriale.

Les élections des représentants du personnel ont été fixées pour le CDG59 du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Le CDG59 n'ayant pas enregistré de listes de candidats, les représentants du personnel seront désignés par tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité.

Ce tirage au sort aura lieu :

**Le jeudi 8 décembre 2022
à 17 H 30 en salle Raymond Vaillant
au Centre de Concours et d'examens Pierre Mauroy
du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord
ZI du Hellu - 1 rue Lavoisier à Hellemmes
(Adresse GPS : 1 rue Paul Langevin à LEZENNES)**

Le tirage au sort est effectué par le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord ou son représentant. Les membres du bureau central de vote sont convoqués pour assister à ce tirage au sort. Tout électeur à la Commission Consultative Paritaire peut y assister.